les meubles et une bourse contenant 25 francs, déposée dans un coffre non fermé à clef, avait disparu. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Bousbecque. — *Un accident mortel.* — Un accident, dont on était loin de prévoir les fatales conséquences, s'est produit, samedi matin, entre Werwicq et Halluin, sur le chemin vicinal de grande communication N° 60. Un brave ouvrier de Bousbecque, âgé de 58 ans, Charles-Louis Vanoverberghe, occupé aux travaux de pavage de cette route, atteint à la tête d'un coup de pioche porté *involontairement par un de ses camarades*, est *mort*, mardi, à dix heures du soir, des suites de cet accident. Vanoverberghe, qui avait continué son travail, ne s'était plaint de douleurs que dimanche soir. Il laisse une veuve et cinq enfants.

Halluin. — *Nomination d'un garde champêtre.* — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, M. Emile Lauhlin, facteur des postes, à Halluin, est nommé garde champêtre de cette commune, en remplacement de M. Waerten, décédé.

Roncq. — *Le festival.* — On sait qu'à l'occasion du festival international qui aura lieu à Roncq dimanche prochain, deux trains supplémentaires ont été accordés par la Compagnie des chemins de fer du Nord. Ces trains partiront de Roncq : le premier, à 10 h. 40 du soir, à destination de Menin; le second, à 11 h. 10, à destination de Tourcoing.

LA BATAILLE DE TOURCOING

DU 18 MAI 1794

Conférence prononcée à la Société de Géographie de Tourcoing, le 18 mai 1894, par M. A. Merchier, professeur d'histoire au Lycée de Lille, chargé des cours préparatoires à Saint-Cyr. Une jolie brochure avec cartes. Prix : **Un franc.** En vente aux bureaux du journal, à Roubaix et à Tourcoing. Cette brochure est en vente également chez tous les libraires et aux débits de tabacs de la Grande-Place, de la rue d'Anvers et de la rue des Pontrains, à Tourcoing.

LILLE

L'élection du canton Centre. — M. Ragheboom, le candidat socialiste, retire sa candidature.

La session régionale des agriculteurs de France. — A l'occasion du concours régional, la société des agriculteurs de France a tenu mercredi à 3 heures de l'après-midi une séance solennelle dans la salle de la Société industrielle. M. des Rotours présidait, ayant à ses côtés MM. Hellin et Dubar, vice-présidents, Duvaine député et Gervais secrétaires.

Dans d'assistance on remarquait de nombreux représentants d'agriculture. Dans une allocution, M. des Rotours a remercié l'assistance d'avoir bien voulu répondre à l'appel des agriculteurs de France. Après la discussion de divers sujets, la séance a été levée.

Le match Delespierre-Accou. — C'est dimanche prochain 10 juin, que sera couru, au « Vélodrome Lillois, » le double match conclu entre MM. Delespierre, du Sport Vélocipédique, champion de Roubaix, et Accou, du Cercle Vélocipédique. Le départ sera donné pour l'épreuve de 1,200 m. (2 tours de piste) à 3 h. 1/2 et pour celle de 30 kilomètres (75 tours de piste) à 5 heures précises. Entre ces deux courses sera couru un match entre MM. Kühling, de Lille, et Huet, champion belge.

L'exposition canine. — Mercredi, à trois heures, l'exposition, qui sera assurément une des attractions des fêtes actuelles, a été ouverte avec 358 chiens, parmi lesquels les classes de fox-terriers, de griffons à poils durs, *ainsi* que setters anglais et français, ont été très remarquées. Au jugement des connaisseurs, l'exposition est du reste fort belle et sera vivement goûtée par les amateurs.

Une odieuse agression. — Un jeune homme de 20 ans, resté inconnu, a tenté, hier, près de la porte de Dunkerque, d'abuser d'une fillette de 12 ans : à son cris de l'enfant le rendirent furieux, et il lui porta, à la jambe, un coup de couteau qui lui fit une assez grave blessure. Le misérable a pris ensuite la fuite.

Retour de Bruxelles. — Debatty, le voleur de MM. Devannoy et Bailly, qui a dérobé chez eux le jour de l'Ascension une somme de 1,000 francs, a été amené hier à Lille, en vertu d'une demande d'extradition. On se rappelle son arrestation à Bruxelles par le brigadier de police correctionnelle. C'est M. Deblock, juge d'instruction, qui a l'affaire en main.

Bourse linière. — Lins de Russie. — Affaires nulles. Etoupes de peignage — Bien que le stock ne soit pas encore très important, les prix sont difficilement maintenus. — Fils : Affaires calmes. — Fils de jute : Continuation d'une bonne demande, à prix plus élevés et en faveur des acheteurs. — Toiles : Affaires toujours calmes.

Marché aux blés de Lille du 7 juin 1894. (Cours commercial). — Les cours ne varient pas, on tient les blés de 14 à 15 fr. les 80 kil. En boulange, les farines sont tenues de 25 à 26 fr.; affaires difficiles.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 6 juin.* — VIOLENCES DANS UN TISSAGE. — M. Castel, directeur du tissage de M. Henri Prouvost, rue du Nouveau-Monde, à Roubaix, vit arriver à son bureau, il y a quelques jours, deux ouvriers de l'établissement qui prétendaient avoir quelques réclamations à faire. Comme ils lui parurent quelque peu peu excités, M. Castel les engagea à revenir plutôt le lendemain; mais alors, l'un d'eux, Charles Blondel, âgé de vingt-un ans, se précipita sur le directeur qu'il mordit au bras et lui égratigna aussi la figure, quelques employés qui étaient présents à la scène voulurent venir au secours de leur directeur, mais alors Blondel et son camarade, Louis Benique, âgé de vingt-deux ans, s'attaquèrent à eux et leur donnèrent, l'un un coup de tête, l'autre des coups de pied et de poing.

La police dut intervenir pour faire cesser ces violences et arrêta les jeunes gens qui comparaissent sans avoir de casier judiciaire. Il paraît résulter des débats que Benique était en quelque sorte l'instigateur : il aurait mis son compagnon aux prises avec le directeur. L'un et l'autre expriment aux juges tous leurs regrets. Blondel est condamné à deux mois de prison, Benique à trois mois de la même peine, tous deux bénéficiant avec application du sursis.

CONSÉQUENCES DE LA JEUNESSE. — Vers deux heures du matin, un contremaître de X..., rentrant chez lui, voit rue du Fontenoy à Roubaix, un estaminet ouvert; il y entre et fait quelques libations qui achèvent de lui faire perdre la tête. Aussi, un agent survenant, il s'en prend à lui, l'autre veut l'emmener, mais X... se rebelle et déchire la tunique de l'agent. X... a donc à répondre du délit de rébellion. Il n'a point d'antécédent judiciaire et passe pour avoir un excellente conduite. Aussi le tribunal ne fait-il payer au prévenu ce moment d'oubli que de dix jours de prison avec application de la loi Bérenger.

CHANTEUR TROP BRUYANT. — Près de chez lui, rue Jacquart, à Roubaix, Philippe Girard, âgé de 21 ans, chanteur ambulant, causait du scandale. Un agent, qui le rappelait à l'ordre, fut par lui grossièrement injurié. Coût pour ce délit d'outrage : deux jours.

BRIS DE CLOTURE. — Verdonck, qui tient un estaminet rue Thiers, à Roubaix, avait mis à la porte un ouvrier marbrier Emile Ducastel, qui lui brisait les choses lui tombant sous la main. Mais à peine sorti, Ducastel brisa les carreaux de vitres. De là condamnation à une amende et à une comparution en correctionnelle. Le prévenu, qui a une trentaine d'années, se voit infliger quinze jours de prison mais avec application du sursis à raison de ses bons antécédents.

IRRITATION DÉLICTUEUSE. — L'agent Anselin avait à procéder à l'arrestation d'une jeune personne qui devait purger une condamnation à deux jours pour contravention aux règlements de la police sanitaire. Clémence Bonduel qui a vingt-cinq ans, n'ayant d'abord pas compris ce qu'on lui voulait, décocha quelques traits de son poissard vocabulaire à M. Anselin et aggrava ainsi son cas que le Tribunal cote au prix de huit jours de prison.

LA FRAUDE. — François Libert, âgé de 15 ans, demeurant, rue Houchard, à Tourcoing, un mois de correction pour importation de 24 kilog. de poivre. Jules Duriez, Roubaix, deux mois de prison et cinq cents francs d'amende. Constant Dekeyser, huit jours, 500 francs avec loi Bérenger. Casimir Mortain, deux mois, 500 francs. Louis Storcq, six mois. Louis Flipo, trois mois, même amende.

UN OUTRAGE A LA PUDEUR relevé à la charge de Théophile Lermuseau, âgé de trente-cinq ans, demeurant à Roubaix, avait valu sa poursuite en correctionnelle. Le Tribunal, avant de statuer, renvoie le prévenu à l'examen médical du médecin-chef de l'établissement d'aliénés d'Armentières.

DEFERE POUR USURPATION DE FONCTIONS, et escroqueries, Ch. Duguauquier, âge de trente ans, employé à Roubaix, demande, pour obtenir l'assistance d'un défenseur, le renvoi de son affaire; ce qui lui est accordé. La cause est remise à huitaine.

PROCES DE PRESSE. — I. M. O. H., *directeur de la filature* de M. Daniette, à Armentières, a jugé diffamatoire et injurieux, un article publié dans le journal socialiste le *Travailleur*; il a fait assigner le gérant Picavet. Un article rectificatif a, paraît-il, été inséré à la date du deux juin. Picavet comparaît : la cause est mise en délibéré.

II. Les journaux la *Croix* et la *Vraie France*, avaient consacré divers articles à M. Gombert, directeur de l'institution d'enseignement de Fournes. Considérant quelques passages de ces articles comme attentatoires à son honneur et à la considération de sa maison, M. Gombert a assigné l'un et l'autre des gérants de la *Croix* et de la *Vraie France*, devant le tribunal correctionnel. Me Testelin se présente pour M. Gombert et demande cinq mille francs de dommages-intérêts et plusieurs insertions du jugement à intervenir.

Les gérants, quoique régulièrement cités, ne comparaissent pas. Les débats ont lieu néanmoins en leur absence. Le jugement sera donc rendu à huitaine, par défaut : le tribunal met en effet l'affaire en délibéré.

UNE AFFAIRE DE FRAUDE. — Hutsebaut, ouvrier à Roubaix, *âgé de vingt-trois ans*, avait été dénoncé par un jeune garçon, Lesage, comme ayant chargé ce dernier de lait, et la fraude : ce qui avait, du reste, valu à l'enfant une amende de cinq cents francs. Malgré les affirmations du jeune Lesage, Hutsebaut nie : il est néanmoins condamné à deux mois de prison et 500 francs d'amende.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — La fanfare du Point Central et l'orphéon Les Trouvères exécuteront, sur le kiosque de la Grand'Place, le jeudi 7 juin 1894, à huit heures et demie du soir, les morceaux suivants : La fanfare du Point-Central : Allegro, X.; ouverture, Lecourt. — Les Trouvères : *Le Matin*, chœur, Laurent de Rillé; *Les Conspirateurs*, H. Desalander. — La fanfare du Point-Central : *Marche aux flambeaux N° 1*, Meyerbeer; Polka pour piston, X.

— *L'Union Dramatique de Tourcoing*, offrira à ses membres protecteurs et honoraires le dimanche 10 juin, dans la salle Leverrier, un concert dont voici le programme :

Première Partie : 1. Ouverture par la société des Mandolinistes Tourquennois; 2. « Miss Multon, » comédie en 3 actes de MM. E. Nuitter et A. Bélot. — Deuxième Partie : 1. Les Mandolinistes, « Ridere Che » et la « Estudiantina »; 2. Mlle Suzanne Mathot, « Conference de Bébé »; 3. M. Deportter, Variations sur le « Canal de Venise »; 4. « Le Caporal et la Payse, » vaudeville en un acte de MM. Varin et Barnier. — Le piano sera tenu par M. Carlos Desurmont.

Nous sommes persuadé que ce concert remportera un véritable succès; car la société n'a reçu le devant aucun sacrifice pour le rendre le plus attrayant possible.

Hippodrome Roubaisien

GRAND THÉATRE

DIMANCHE 17 JUIN, à huit heures un quart

DUPUIS

et la Troupe des VARIÉTÉS, de Paris

DANS LES

TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR

DE LABICHE

Location ouverte chez M. Jubé-Hertogh.

PETITE CORRESPONDANCE

A « Un Tourquennois, » à Tourcoing. — Nous prions l'auteur de l'intéressante lettre signée « Un Tourquennois » de vouloir bien nous faire connaître son nom et son adresse en toute discrétion. Mais nous ne pouvons pas publier des communications de ce genre sans en connaître la source.

A. B. Roubaix. — *Je M.* Le mariage a lieu au pays du fiancé, une note décernée par la commune suffit pour la publication. Les pièces nécessaires sont : Acte de naissance ou un certificat d'identité. 2° Celles qui sont *indispensables pour la célébration* du mariage varient seulement selon la situation des fiancés, que c'est le bureau de l'état-civil seul qui peut, suivant le cas, en indiquer la nature. 3° Oui. 4° Six mois de *résidence* ont lieu ayant pour but le mariage.

C. D. Roubaix. — Vous devez solliciter la réhabilitation par une lettre adressée à M. le Procureur de la République à Lille. Une note explicative des pièces à produire, très compliquées d'ailleurs, est à votre disposition dans nos bureaux.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Sauzet à la suite de la question de M. Paschal Grousset :

1° Sur la première partie ainsi conçue : « La Chambre flétrissant les accusations odieuses si légèrement apportées à la tribune... »

Ont voté *pour* : MM. Coget, Dron, Guillemin, Hayez, Jung, Pierre Legrand, Lepez, Jules Lemire, Le Gavrian, Loyer, Montalembert, Carpentier-Bisbourg, Eliez-Evrard, Sirot-Mallez, Weil-Mallez. Ont voté *contre* : MM. Defontaine, Guesde. *Abstenus par congé* : MM. Cochin, Dubois, Michau, Plichon, Des Rotours.

2° Sur la *seconde* partie de l'ordre du jour ainsi conçu : « Et confiante dans l'armée de la République et dans l'honneur de tous ses chefs. »

Ont voté *pour* : MM. Carpentier, Coget, Dron, Desfontaines, Eliez, Guillemin, Hayez, Jung, Pierre Legrand, Lepez, Loyer, Le Gavrian, Loyer, Montalembert, Des Rotours, Sirot, Weil. S'est abstenu : M. Guesde. Absents par congé : MM. Cochin, Dubois, Michau, Plichon, Des Rotours.

Saint-Amand. — *Mort de M. l'abbé Delporte.* — On annonce la mort, à l'âge de 73 ans, de M. l'abbé Jean-Joseph Delporte à Saint-Amand. M. l'abbé Delporte avait été vicaire à Lecelles pendant 19 ans, puis curé de Rumegies pendant 21 ans.

L'affaire Tremblit à Dunkerque. — Les charges contre Tremblit sont toujours de plus en plus accablantes. On a découvert dans ses malles de nouveaux vêtements, entre autres un costume de chasseur d'Afrique. On sait que Farbo a fait son service dans la cavalerie.

Un enfant tué par un moulin à Marchiennes. — Un jeune enfant de deux ans, le jeune Emile Joly, fils du garçon meunier de M. Delannoy, s'était aventuré près du moulin et fut atteint par une des ailes qui lui fracassa le crâne. Quand le père du malheureux accourut, le petit Emile gisait sans vie sur le sol.

Un accident mortel à Pont-de-la-Deûle. — Mercredi matin, vers 10 1/2, M. Edmond Demonl, dit Jean-Baptiste, âgé de 58 ans, surveillant à la Compagnie du chemin de fer du Nord, commandait une manœuvre sur la voie de garage au-dessus du saxby de Pont-de-la-Deûle en face des chantiers de construction des mines de l'Escarpelle, lorsqu'il fut tamponné par un wagon, et tué.

Un incendie à Frais Marais. — Mercredi après-midi, un incendie a détruit trois demeures d'ouvriers situées dans la propriété dite *Corons d'Arlever* et appartenant à M. Chappuy, maître de verrerie. Malgré les secours, tout a été la proie des flammes. La cause de l'incendie est inconnue. Il y a assurance pour les immeubles. Les dégâts ne sont pas encore évalués; la gendarmerie de Douai a ouvert une enquête.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Paul CATEAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Paul-Charles-Joseph CATEAUX, décédé à Roubaix, le 5 juin 1894, à l'âge de 31 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 7 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 8 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chênes, 50.

Les amis et connaissances de la famille HUREZ-DUTRIEU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri HUREZ, ancien agent de police, décédé à Roubaix, le 6 juin 1894, dans sa 46e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 8 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Beaurepaire, 140.

Les amis et connaissances de la famille Désiré DELEPLANQUE TIBERGHIEN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Sophie-Désirée TIBERGHIEN, décédée à Roubaix, le 5 juin 1894, dans sa 35e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 8 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 79.

Les amis et connaissances des familles COURIER-LEZAIRE, DUCROQUEZ-LEZAIRE et BALZA-LEZAIRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-François LEZAIRE, propriétaire rentier, décédé à Croix, le 6 juin 1894, dans sa 84e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le Samedi 9 courant, à 9 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 dudit mois, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, place Saint-Martin, à 10 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille DUQUESNE-SEITZ, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Juliette Adelaïde SEITZ, veuve de Monsieur Carlos DUQUESNE, ancien directeur du peignage Amédée Prouvost et Cie, décédée à Roubaix, le 6 juin 1894, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 8 courant, à 7 heures 3/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 9 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 92.

Les amis et connaissances de la famille DECLERCQ-ARCHIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Hélène Pauline DECLERCQ, décédée à Roubaix, le 6 juin 1894, à l'âge de 8 mois et 12 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'usage Solennels qui auront lieu le vendredi 8 courant, à 5 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Rohan, 20.

BELGIQUE

La loi électorale devant la Chambre. — La Chambre a achevé, mercredi, de voter en seconde lecture la loi électorale. La plupart des articles ont été votés sans modification ou avec des modifications peu importantes. L'art. 199, punissant la corruption électorale, notamment la distribution de boisson et de consommations, a donné lieu à une discussion animée et non dénuée de gaieté. Il a été décidé que l'on devait se rapporter au discernement du parquet, et, sous cette réserve, l'article a été adopté.

Une discussion plus grave a surgi au sujet de l'article 224, établissant les pénalités qui sanctionnent le vote obligatoire. Dans une séance précédente, M. Haussens avait prétendu que l'absence non justifiée de l'électeur est un délit politique, qui, par conséquent, est de la compétence de la cour d'assises. M. Woeste a repris cette opinion et l'a défendue avec vigueur. L'honorable député d'Alost a même émis l'avis que les tribunaux pourraient ne tenir aucun compte de la décision de la Chambre. M. Nyssens a soutenu très énergiquement la décision opposée. Selon l'honorable membre, qui a obtenu l'adhésion de M. Beernaert, la Chambre a créé une infraction spéciale et a désigné le tribunal compétent qui est le juge de paix. Les tribunaux ne peuvent juger de la constitutionnalité d'une loi, ils doivent se borner à l'appliquer. On ne saurait donc invoquer ici la constitution pour décliner la compétence du juge de paix et réclamer le renvoi devant la cour d'assises sous le prétexte qu'il s'agirait d'un délit politique. M. Woeste a refusé d'admettre cette thèse et a formulé des réserves.

M. le président de la Chambre est intervenu aussi dans le débat. Enfin, grâce à l'attitude ferme de M. le ministre de l'intérieur, l'article a été adopté. Finalement l'ensemble du projet a été adopté par 70 voix contre 44. Cette longue et ardue discussion a été soutenue infatigablement par l'honorable ministre de l'intérieur et par l'honorable rapporteur, M. Delbeke. La Chambre a adopté ensuite le projet de loi créant le corps électoral provincial. — Un projet de loi de M. Jos. Warnant, relatif aux dégâts causés par les lapins, a été pris en considération. La Chambre a repris ensuite la discussion du projet de loi créant une caisse d'assurance. M. Saintelette a demandé l'ajournement. M. de Smet de Naeyer, ministre des finances, a énergiquement défendu le projet. Après quelques observations de M. Habrez, les articles du projet qui été adoptés. La Chambre a repris la discussion du projet de loi sur les sociétés mutualistes. M. Beernaert a présenté un amendement ayant pour but d'empêcher que les sociétés ne dégénèrent en associations commerciales.

Le Roi à Anvers. — Le Roi a visité, mercredi après-midi, une partie des sections belges, la collectivité des liquoristes et celle des fabricants de sucre. Le Roi a félicité les exposants.

Un mariage princier. — On annonce de Vienne les fiançailles de l'archiduchesse Marie-Christine, qui est parente des trois plus grandes familles de l'aristocratie de Belgique : *les de Ligne, les de Mérode et les de Croy.*

Un charbonnage inondé. — Une des principales houillères du Borinage, sise à Quaregnon, et appartenant à la société du Couchant du Hénu, a été envahie, mardi, par les eaux. Les ouvriers étaient en train de couper de nouvelles voies dans les travaux souterrains, lorsqu'ils ont rencontré les anciens travaux du puits des Gaillets de Belle et Bonne, occupé en partie par les eaux. Celles-ci se sont déversées aussitôt dans la nouvelle tranchée, inondant les deux accrochages inférieurs des deux puits du Couchant. Les travaux ont dû être interrompus et ne pourront être repris que dans une quinzaine de jours. Ce qui entraîne le chômage forcé d'un millier de houilleurs environ. Les chevaux, un moment menacés par l'inondation, ont toutefois pu être remontés à temps.

Un centenaire à Gand. — On vient de célébrer à Gand, à l'hospice des vieillards, le centenaire du nommé Pierre Terinyn.

GAND. — *Condamnation du journal socialiste le « Vooruit ».* — Le *Voorwit* annonce que son rédacteur, Stantomasi dit Millio, vient d'être condamné, envers M. Arthur Verhaegen, président des antisocialistes gantois, à 200 fr. de dommages intérêts, avec, en cas de non paiement, une contrainte par corps de deux mois.

Louvain. — *Double suicide.* — On vient de retirer des eaux du canal, sur le territoire de la commune de Wilsele, deux cadavres liés ensemble au moyen d'une corde. Un des cadavres a été reconnu pour celui du maréchal des logis Vos, du 4e régiment d'artillerie, en garnison en cette ville, et l'autre pour celui d'Amélie Boudrez, âgée de dix-huit ans, habitant Louvain également. Le maréchal des logis Vos avait quitté son corps depuis sept jours; depuis le même laps de temps la fille n'avait plus reparu chez elle. On se trouve en présence d'un drame intime.

Mouscron. — Un audacieux voleur, après avoir, mardi, à 9 heures du soir, décroché un volet de chez M. Victor Callens, marchand de volailles, rue de la Marlière, l'a jeté dans la vitrine, dont il a brisé les vitres, puis s'est enfui, emportant deux magnifiques poulets. C'est en rentrant chez lui, à 11 heures du soir, que M. Callens s'est aperçu du vol. Il a porte plainte à M. Herman, commissaire adjoint de police, qui a ouvert une enquête.

— Il a été trouvé, mardi, par M. Quivron, ouvrier du chemin de fer, dans une voiture de 3e classe du train 936, arrivant de Gand à 11 heures du matin, un sac contenant soixante-deux francs de billon en monnaie française et belge. Cette somme est déposée chez M. le chef de la station de Mouscron.

Mont à Leux. — *Triduum, en l'église St-Antoine de Padoue.* — Il y aura, les 10, 11 et 12 juin, à l'église Saint-Antoine de Padoue, à Montaleux, un triduum solennel en l'honneur du patron de la paroisse. Voici l'ordre des offices :

Dimanche 10 juin : à 9 heures 1/2 Grand'messe suivie de la procession du Très-Saint-Sacrement; l'après-midi à 4 heures, *vêpres et salut solennel, chanté par le Cercle de la Sainte Famille*, de Roubaix, pendant lequel sermon d'ouverture.

Lundi 11 juin et mardi 12 juin : à 6 heures et 7 heures messes chantées et à 8 heures messe solennelle; l'après-midi à 4 heures salut solennel avec sermon. — Mercredi 13 juin : Fête de Saint-Antoine de Padoue, patron de la paroisse : à 6 heures et à 7 heures messes chantées; à 9 heures messe solennelle avec sermon; l'après-midi à 4 heures salut, sermon de clôture, « Te Deum. » — N.-B. Tous les sermons seront prêchés en français par le R. P. Jules, Récollet, du couvert de Montignies-sur-Sambre.

Courtrai. — *Condamnation d'un journal socialiste.* — Lundi est venue devant le Tribunal civil l'action en dommages-intérêts intentée par M. Cantillon-De Mulié, Directeur de la *Gilde des Ambachten* contre le journal socialiste le *Volksrecht*. Le *Volksrecht* a été condamné : 1° à 200 francs de dommages-intérêts; 2° à trois insertions du jugement en tête du journal, à une semaine d'intervalle; 3° à une insertion dans un journal de la province; 4° à tous les frais. La contrainte par corps est fixée à un mois. C'est la troisième condamnation que M. Cantillon a obtenue contre le *Volksrecht* en l'espace de moins de deux ans.

Le choléra à Jemeppe. — Depuis quelques jours le choléra sévit à Jemeppe. Il y a eu lundi deux nouveaux décès. L'inhumation des cholériques a eu lieu immédiatement et l'on a désinfecté rapidement les maisons qu'ils habitaient. La première victime est un nommé Docquier, âgé de 40 ans, mineur, demeurant rue de l'Industrie : il laisse une veuve et six enfants en bas âge. Docquier a senti les premières atteintes du mal dimanche et le lundi matin il expirait. L'autre est un petit garçon de deux ans, Gérard Vanswerdt, qui est mort la nuit de dimanche à lundi. Un de ses frères est frappé aussi par le terrible mal.

Menin. — M. l'abbé Hector Hoornaert, né à Bruges, vicaire de la paroisse Saint-François à Menin, vient d'être nommé directeur à Madrid (Espagne), de l'institution hospitalière fondée au XVIe siècle, pour venir en aide aux Belges et Hollandais des provinces méridionales qui, à cette époque, étaient sous la domination de l'Espagne. Aujourd'hui, cette institution appartient à la juridiction de l'évêché de Sion. Très versé dans les langues étrangères, poète, peintre et musicien de talent, M. l'abbé Hoornaert quitte Menin en emportant les regrets de la population qui avait su l'apprécier à sa juste valeur. Son successeur à Saint-François est M. l'abbé Emile Tyberghien, professeur au collège Saint-Louis, à Menin.

CHOSES ET AUTRES

Amabilités.

Deux amis se lèvent après une longue et chaude discussion :

— Ou ferait un gros livre de ce que tu ne sais pas.

— Ou en ferait un bien petit de ce que tu sais.

Passe-Partout.

***

Mr X..., un avocat redondant, est en train de faire vibrer chaque mot.

Un stagiaire, alors, se penchant à l'oreille de son voisin :

— Mais ce n'est pas un homme, c'est un courant d'air.

***

A QUI SE FIER ?

Les savants russes ont décidé, après avoir dévisagé une foule de prisonniers, que les yeux bleu ardoise appartiennent aux voleurs et escrocs; les yeux bleu de ciel aux vagabonds; les yeux gris vert et noisette aux faussaires, et les yeux marron foncé ou noirs aux rouges assassins. Regardez dans votre miroir, et voyez si vous pouvez vous fier à vous-même.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers & PAR FIL SPÉCIAL)

A Belgrade

M. Alexandre Hepp continue, à Belgrade, la série de ses *interviews sur la situation en Serbie*. Voici aujourd'hui, d'après le *Gaulois*, l'opinion d'un progressiste, M. Garachanine :

« Le parti auquel j'appartiens, s'incline devant les faits accomplis, auxquels on ne peut rien. Les progressistes estiment qu'il ne faut pas perdre son temps à de vaines recherches. Le retour à la Constitution de 1869 nous donne le moyen de renverser de nouvelles dépenses les agents, qui, tandis qu'avec la Constitution de 1888 pleine de « trous de loup » devant lesquels on ne peut tenir indéfiniment une nation, c'était tout bon ou tout détestable. Je crois qu'on peut faire beaucoup dans les justes milieux, et en consolidant par la calme raison son plus vif désir de faire vite et bien. »

La crise hongroise

Buda-Pesth, 7 juin. — *Le comte Kuen Herdervary est parti cet après-midi pour Agram. La Correspondance de Buda-Pesth* annonce que M. Wekerlé continuera demain les négociations avec les membres de l'ancien cabinet et les autres personnages politiques. La crise ne sera pas résolue avant la fin de ces négociations.

Nouvelles de Belgrade

Belgrade, 7 juin. — M. Garachanine, le nouveau ministre de Serbie à Paris, quittera Belgrade le 17 juin pour rejoindre son poste. Le roi vient de nommer son adjudant le major Kasidolaiz préfet de police de Belgrade. Le général Grouitch, l'ancien président du Conseil qui s'était signalé par son attitude hostile à l'égard du gouvernement actuel a été mis complètement à la retraite. Le ministre du commerce a décidé l'établissement à Belgrade d'une bourse des marchandises.

L'Angleterre et la Belgique — Droits de l'Egypte par le Haut Nil

Londres, 7 juin. — La correspondance officielle échangée entre le Foreign Office et le ministère des affaires étrangères belge a été publiée hier. Les représentants des deux gouvernements déclarent, dans des lettres échangées, ne pas ignorer les revendications de la Turquie et de l'Egypte sur le Haut-Nil.

BIBLIOGRAPHIE

Traité pratique des brevets d'invention, droits et obligations de l'inventeur et du breveté par Armengaud aîné, ancien élève de l'école centrale des arts et manufactures, ingénieur-conseil en matière de propriété industrielle, chevalier de la Légion d'honneur, etc. — Lesquestions relatives aux brevets d'invention ont pris, aujourd'hui, une importance indiscutable et l'on peut dire qu'il n'est pas une industrie qui ne doive son état d'avancement et sa prospérité aux inventions qui s'y produisent. La connaissance exacte de la loi sur les brevets s'impose donc au plus grand nombre, et les inventeurs comme les industriels ont intérêt à la *bien connaître*. Il existe certainement de nombreux traités sur la matière, mais les uns sont trop sommaires et les autres envisagent la question à un point de vue trop doctrinal pour que le lecteur non initié puisse en tirer les indications pratiques dont il a besoin.

C'est en vue de ce dernier objectif que l'auteur a écrit son nouveau *Traité pratique des brevets d'invention*. Familiarisé par un long exercice de la profession d'ingénieur-Conseil avec l'étude de toutes les questions qui se rattachent aux brevets, il a pu donner, dans son ouvrage, l'interprétation réelle de la loi, en se basant sur son expérience bien connue et sur une jurisprudence qu'il a vu s'établir peu à peu. C'est à ces deux sources qu'il a puisé les solutions qu'il donne des questions si multiples que soulève la garantie des inventions. En parcourant la nomenclature des matières traitées dans l'ouvrage, on verra qu'il est bien peu d'espèces qui aient échappé à son examen, que le titre : *Traité pratique des Brevets d'invention* qu'il a choisi est pleinement justifié.

La 1re partie, un volume in-octavo de 425 pages est en vente au prix de 5 francs à la librairie technologique Armengaud aîné, 21, boulevard Poissonnière, Paris.

Liste des communes belges pour les quelles l'affranchissement des lettres, en France, n'est que de quinze centimes :

Aelbeke, Ansegheim, Antoing, Anvaing, Anseval Anseroeul, Arc-Ainières, Autryve, Aveighem.

Baillieul, Barry, Bas-Forest, Bas-Warneton, Baugnies, Bavinchove, Beclers, Belleghem, Berchem, Béveren, Bisseghem, Blandain, Boesinghe, Bossuyt, Bruyelle.

Cachtem, Calonne, Caster, Celles, Chercq, Comines, Cordes, Courtral, Coyghem, Cormenhelst, Cuerne.

Dadizele, Dergneau, Derlyck, Desseighem, Dickebusch, Dottignies, Dranoutre.

Emelghem, Ere, Escanaffles, Espierres, Espiechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies.

Fontenoy, Forest, Froyennes, Froidemont, Guignies, Gullegheim, Gyselbrechtegem.

Harlebeke, Harines, Heestert, Helchin, Hermines, Herquegies, Herseaux, Heule, Hertain, Hollain, Hollebecq, Houthem, Howardies, Huiste.

Ingelmunster, Iseghem, Ingoyghem, Jollain.

Kemn, Kerkove, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lendelède, Lesdain, Lhignes.

Marcke, Menin, Marquain, Messines, Moorseele, Moorslede, Mouscron, Mourcourt, Maulde.

Néchin, Nenve Eglise, Orcq, Orroir, Oyghem, Oos Roosbèke.

Passchendaele, Pecq, Péronne, Petit-Briffault, Pipaix, Planche, Ploegstert, Popuelles, Pottes.

Quaremont, Quartes, Ramegnies-Chin, Reckem, Risquons-Tout, Rolleghem, Rolleghem-Capelle, Rumillies, Ronzy, Ruyen.

Saint-Genois, St-Jean, St-Léger, St-Maur, St-Sauveur, Ulsique, Sweveghem.

Taintegnies, Templeuve, Thimougies, Tieghem, Tombrouck.

Vaulx-le-Tournai, Velaines, Vezonchaux, Vichte, Vlamertinghe, Woormezèle, Waermaerde, Warchin, Warcoing, Warneton, Warcq, Weg Velvain, Willemeault, Wortleghem, Wulveringhem, Weveghem, Wesl Roosbèke.

TAPIS & TENTURES

LINOLEUM

E. DUJARDIN & Cie

2, Rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

Spécialité de MOQUETTES JACQUARD et BOUCLÉES

Prix de Fabrique

Foyers, descentes de lit, carpettes sur toutes dimensions, rideaux, portières, tapis de table. Peluche pour ameublement.

LINOLEUM FORT

2 fr. 50 le mèt. Parquets toile cirée 3m70 de largueur

Window Blinds ou store inaltérable pour croisées et vérandas pouvant se laver à l'éponge sans exiger le démontage.

La maison se charge de l'agencement des Châlets Bains de Mer

Le plus grand assortiment et le meilleur marché de la région.

HERNIES

Guérison radicale par les Bandages perfectionnés et le Tonique anti-herniaire de Ch. HELVIG

Breveté, 2 Médailles d'Or

Maison fondée en 1840

Bandages pour contenir les hernies réductibles quels qu'en soient l'espèce, le volume et l'ancienneté. Traitement facile à suivre.

M. Helvig, spécialiste-herniaire, à Blâmont (Meurthe-et Moselle), fera l'application à :

Arras, Hôtel du Commerce, diman